

Commune de Saint-Jean-de-Chevelu

République Française  
Département de la Savoie

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

Nombre d'élus en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation : 05/10/2021

Date d'affichage : 06/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le douze octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie Girod, Maire.

**Présents** :

Mesdames DUTHEL, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTIN, MARTHOUD, PITICCO  
Messieurs, CHALANSONNET, CLAVIER, MILLION-ROUSSEAU, PERRAUD, VERRON,  
WAGON.

**Absent** : Paul Clavier jusqu'à 20h, Frederic Verron jusqu'à 20h30

**Excusés** : COMPASSI (pouvoir à V.Girod),

**Secrétaire de séance** : Joël Million-Rousseau

**Délibération 2021-45 bail de location TDF/CCY**

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée entre la Communauté de Communes et Yenne et TDF pour la mise à disposition d'un terrain supportant un pylône et un bâtiment technique sur la commune de St Jean de Chevelu en 2016.

Cette convention arrivant à terme en 2028, les parties ont décidé d'un commun accord de poursuivre l'occupation en modifiant les termes du contrat qui s'appliquera à compter de la date de signature de la convention. La durée du bail est fixée à 20 ans, renouvelable selon les conditions inscrites dans la convention.

Le terrain, cadastrée lieu dit « sur Coutafond » section A n° 1739 d'une contenance de 560 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune de St Jean de Chevelu, cette convention nécessite la validation par le conseil municipal, l'attribution de délégation au Maire par délibération n° 20-2020 en date du 27 mai 2020 autorisant le louage des choses jusqu'à 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location.

**Délibération 2021-46 Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE - Appel à projet MERISIER**

Madame le Maire, Virginie GIROD, rappelle que l'Avant Pays Savoyard, à travers son syndicat mixte (SMAPS), est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive. Le SMAPS a décidé de porter une candidature à l'appel à projet MERISIER, du programme ACTEE, porté par la FNCCR, pour la rénovation des écoles.

La commune de Saint-Jean-de-Chevelu a souhaité prendre part à cette candidature en intégrant le groupement. Ce dernier a été déclaré lauréat, ce qui permet de mobiliser plus de 130 000 € pour des écoles de l'Avant Pays Savoyard. La commune, en tant que membre du groupement, peut ainsi bénéficier d'ici fin septembre 2023 de :

- 3000 € à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes pour la réalisation d'un audit énergétique sur les établissements scolaires

Pour pouvoir bénéficier des fonds mobilisés, la signature d'une convention précisant les modalités de l'appel à projets et les conditions de financement est demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REITERE** la volonté de la commune de réaliser les actions précisées
- **ACCEPTE** les modalités de la convention et la signature de celle-ci par Madame La Maire
- **AUTORISE** Madame La Maire à prendre toutes les mesures correspondantes

### **Délibération 2021-47 modification du temps de travail poste agent technique faisant fonction d'atsem**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2021-18 du 23 février 2021 portant création d'un emploi d'adjoint technique territorial à raison de 30h50 mn. L'agent bénéficiait d'un contrat à durée déterminée avec la Communauté de Communes de Yenne (CCY) dans le cadre du service commun, à raison de 4 heures hebdomadaires, en période scolaire.

Compte tenu de la nomination stagiaire de cet agent, et afin d'éviter la multiplication des contrats, il a été convenu avec les services RH de la CCY d'intégrer cette heure journalière dans le temps de travail de l'agent au niveau de la commune et de répartir ensuite les participations des différents agents pour le service commun.

Le temps de travail initial annualisé est de 30.84/35<sup>ème</sup> il convient de le passer à 34/35<sup>ème</sup> annualisé.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'accord de l'agent,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'augmentation de la durée hebdomadaire annualisée à 34/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

### **Délibération 2021-48 demande de subvention dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités covid-19**

Madame le Maire rappelle que le département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités et les EPCI afin d'aider à financer les achats (gel hydro alcoolique, masques etc..) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (écoles, mairie, etc..) dans le respect des gestes barrières. Une première demande avait été déposée en 2020. Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour obtenir l'aide pour la période d'août 2020 à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Département pour une subvention concernant les dépenses afférentes aux achats et aménagement induits par le COVID 19, notamment les heures effectuées par les agents pour les consignes sanitaires, ainsi que l'achat des masques, tests et produits désinfectants.

### **Délibération 2021-49 Décision modificative n° 1 budget général virement de crédit**

Afin de régler la facture de l'entreprise ayant réalisé les terrassements pour l'installation de la réserve incendie au GAEC de la Meline conformément à la délibération de février 2021, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits, le montant prévu ayant été inscrit sur le compte voirie au lieu de subvention versée .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le virement de crédit ci-après

Chapitre 20 article 2151 opération voirie - 4 700 €

Chapitre 20 article 20422 opération voirie + 4 700 €

### **Arrivée de Paul Clavier, suivi de Frédéric VERRON**

#### **Délibération 2021-50 approbation des rapports annuels 2020 de la CCY sur les services publics de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de la collecte des déchets**

Monsieur PERRAUD, Madame MARTHOUD et Monsieur VERRON présentent à l'assemblée les rapports publics 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement non collectif, et d'élimination des déchets, émis par la Communauté de Communes de Yenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les rapports annuels 2020 suivants :

- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur Verron sortant d'une réunion de la commission Déchets de la CCY apporte différentes informations : notamment la mise en place du futur système de contrôle d'accès à la déchetterie. L'accès est basé sur les plaques d'immatriculation des véhicules que les habitants auront déclarés avec leur justificatif de domicile ;

D'ici fin 2022 le tri des emballages et papiers sera également regroupé dans le même conteneur ;

La suppression du badge d'accès aux poubelles a généré une augmentation du tonnage de déchets collectés.

#### **Délibération 2021-51 Choix du nom de l'Ecole**

Madame LEGAUT présente à l'assemblée les noms choisis par les enfants de l'école ainsi que les noms qui ressortent du sondage auprès des habitants.

Après discussion et vote avec 11 voix favorables,

Le conseil municipal

- **DECIDE** que l'école sera désormais nommée l'école des 2 Lacs

### **AFFAIRES DIVERSES**

Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Le CEN sollicite la commune afin de continuer l'acquisition des parcelles entourant les Lacs de Chevelu dans la continuité de la mise en place de l'arrêté de protection des biotopes des lacs et des marais.

Cette protection passe par l'acquisition des parcelles par la commune ou par le CEN ou par le conventionnement entre le CEN et les propriétaires.

Le CEN peut également aider la commune à obtenir des aides financières pour l'acquisition. L'intérêt évident pour la commune d'être propriétaire des parcelles entourant les lacs est de maintenir et préserver l'environnement, notamment grâce à la convention avec le CEN qui se charge de l'entretien des lieux. Un accord de principe est donné par le Conseil municipal, en précisant que l'entretien doit bien rester à la charge du CEN, même si la commune est propriétaire.

Virginie Girod rappelle qu'une journée de nettoyage a été organisée le 2 octobre avec le CEN, des pêcheurs, certains conseillers ou habitants. Elle les remercie. D'autre part, le 8 octobre, à la salle des fêtes, puis sur le terrain, une journée de sensibilisation a été organisée par le CEN avec des personnes qui avaient fait l'objet d'un rappel à l'ordre suite à des dépôts d'ordures ou dégradations.

## **Commissions CCY**

### **CCY / SMAPS / DEPARTEMENT / REGION : Ecomobilité (Frédéric VERRON)**

Une réflexion est en cours sur les différents projets relatifs aux déplacements domicile-travail sur le secteur Belley- le Bourget du Lac, ainsi qu'à la « vélo-route » des 5 lacs reliant le Lemane au Lac d'Annecy, Lac du Bourget, Lac d'Aiguebelette et Lac de Paladru.

Il rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention sur le projet de cheminement entre les lacs et l'école, ainsi que l'accès au chef lieu par le chemin dit des Chats. La prochaine réunion au smaps est prévue le 15 octobre.

Il évoque le comité de direction de l'Office de Tourisme qui a eu lieu le 10 octobre à 18h30. Notamment, la présentation des salariés de l'OT, le bilan de l'été par les acteurs socio-professionnels du canton, le projet d'organisation d'une course d'orientation, le projet de la vélo route des 5 lacs, la présentation du logiciel « La place du marché » de la Région, ....

**Environnement** (Cathy Marthoud) : cette commission a également évoqué l'écomobilité, la mise en valeur de la nature... Cecile Baptistella de la CCY a présenté le projet « du sol à l'assiette » mis en place avec les enfants des centres de loisirs.

Il a été également rappelé que l'ASDER (Association pour le Développement des Energies Renouvelables) met à disposition des communes et de leurs habitants, des caméras thermiques permettant de visualiser les déperditions énergétiques des bâtiments en vue de réaliser des travaux d'isolations. La Commune de St Jean de Chevelu ne s'est pas inscrite dans le dispositif cette année, ayant déjà été bénéficiaire récemment.

Le SMAPS dans le cadre du projet TEPOS (Territoire à énergies positives) proposera la location à faible coût de récupérateurs d'eau pour installer dans les jardins notamment.

La CCY participe aussi financièrement au changement des vieilles chaudières à fioul.

**Culture** (Virginie GIROD) le projet d'une convention avec le DASEN (Education Nationale) est en cours d'élaboration avec le SMAPS, les Collectivités territoriales, les entreprises pour une collaboration avec les écoles.

En avant Pays Livres aura lieu du 1er au 21 novembre 2021, dont la semaine du 15 au 21 novembre sur le secteur Yenois.

Deux compagnies (le Groupe A et la Compagnie du Fil à Retordre et des Petits Détournements) ont été retenues pour une résidence sur le secteur de l'avant pays savoyard, dans le but de réaliser différents projets en lien avec les écoles.

## Commissions Communales

Coralia LEGAUT :

La rentrée s'est bien passée. La commission scolaire se réunit régulièrement pour échanger avec le personnel et les enseignants. (passage hebdomadaire ou à la quinzaine à l'école, en fonction des besoins).

La subvention « convention numérique » a été accordée. Deux devis ont été demandés, à IP Communication et à BSO. Ce dernier n'a pas renvoyé de devis après les demandes et échanges avec la Directrice. De plus ils n'étaient pas en mesure de fournir la totalité du matériel demandé. Le devis d'IP Communication pour 3 PC portables, 3 vidéoprojecteurs s'élève à 12 900 euros TTC, le devis « outils pédagogique » proposé par la directrice s'élève à 200 euros. Le montant de la subvention devrait s'élever à 7 800 euros. Avis favorable du conseil.

Remerciement aux conseillères municipales qui interviennent régulièrement pour remplacer des agents absents et à Frédéric Palisser qui était également présent pour gérer les enfants lors de la dernière grève.

Frédéric WAGON informe du couac lors du dernier exercice de PPMS à l'école, le déclenchement a été fait une demi-heure en avance, il n'était pas présent. Il n'a donc pas pu constater le fonctionnement ou non.

Le prochain conseil d'école étant prévu le 9 novembre, il sera rappelé à la directrice de bien respecter les horaires pour bénéficier de la présence des personnes référentes.

Coralia présente le devis de réparation du citystade qu'elle a enfin réussi à obtenir après plusieurs mois de recherches et échanges avec différentes entreprises. Le montant étant assez conséquent, Michel Chalansonnet et Frédéric Wagon se chargent d'effectuer les recherches concernant les normes de sécurité et faire établir d'autres devis, en lien avec Frédéric Palisser qui connaît bien le matériel. Présentation au prochain conseil.

Cathy MARTHOUD :

Elle rappelle le devis concernant le réaménagement du cimetière (récupération d'emplacements) et installation de cases supplémentaires au columbarium. La commande est passée, le délai est de 8 mois.

Elle a également travaillé avec Marie-Pierre Rubod sur les concessions et plusieurs rappels ont été envoyés aux familles dont les concessions n'avaient pas été renouvelées depuis longtemps. Certaines concessions n'ayant pas d'héritiers connus par les services de la mairie, un appel à information sera déposé sur les emplacements concernés.

Madame Marthoud rappelle qu'un travail a déjà commencé sur la mise à jour du Plan communal de sauvegarde. Réunion du groupe de travail (Fred W. Cathy, Virginie et Jannick) prévu le 21 octobre à 20h. Présentation et validation au prochain conseil.

Frédéric VERRON :

La dernière réunion de travail pour le PLU a remis en avant le projet du château qui est à compléter ; la commune soutenant le principe de cette rénovation, mais la révision du PLU ne peut aller plus en l'état.

Sur demande de l'urbanisme, une note technique sera jointe concernant l'assainissement collectif (à demander à Alp'Epur)

La loi montagne ne permet pas d'installer un Skate Park dans les 300 m autour des lacs : la réflexion doit être approfondie sur l'implantation de cet équipement, mais avec également une étude plus large des diverses réalisations possibles dans le périmètre de protection des lacs.

Laurent PERRAUD :

La STEP fonctionne correctement, la bâche est installée, tout va bien !

Le marché de travaux d'assainissement va être signé avec l'entreprise Fontaine, mieux-disant, pour un montant de 84 942.01 € HT. les travaux devraient commencer fin octobre, début novembre 2021.

La CCY profitera de ces travaux pour changer la conduite d'alimentation en eau potable. Dans le but de renforcer la Défense Incendie sur le secteur de la Platière, le diamètre du tuyau sera augmenté. La participation financière de la Commune s'élèvera au maximum à 5000 euros. (avis favorable du conseil)

Aménagement routier hameau de Champrond : après une rencontre avec Monsieur Caillard du service des routes du Département, il ressort que le passage en « agglomération » du hameau permettrait de gérer l'aménagement et autoriserait l'installation de plateau ralentisseur. Le Département garderait toutefois l'entretien et le déneigement de la voirie. Le passage en agglomération se fait sous forme d'arrêté municipal. Avis favorable du conseil.

Travaux Maison des Associations : Lionel Compassi a consulté plusieurs entreprises et obtenus 2 devis pour la réfection de la toiture. L'entreprise CBR a été retenue. Il est rappelé qu'une subvention pour la rénovation de ce bâtiment a été accordée par la Région. Un avis favorable est émis par tous les membres du conseil.

La commission travaux va se réunir prochainement pour travailler sur le projet de l'aménagement de la place Sénateur Mollard, pour choisir le maître d'œuvre.

La séance est levée à 22h45